Il y a quarante ans naissait le service complémentaire féminin

Autor(en): **A.T.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-848591

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il y a quarante ans naissait le service complémentaire féminin

Le 10 avril 1940, soit il y a 40 ans, le général Guisan créait le service complémentaire féminin de l'armée (S.C.F.). Ce service rappelle le Département militaire fédéral dans un communiqué, constituait un élément nécessaire et important de notre armée. Il a d'ailleurs conservé jusqu'ici la fonction d'une organisation auxiliaire indispensable à l'armée. De 1940 à 1945. le S.C.F. a régulièrement compté de 18 à 23 000 femmes. Après la guerre, les effectifs ont toutefois nettement diminué. On étudie présentement diverses mesures devant permettre un accroissement tant des effectifs que des catégories et services S.C.F.

Ordonnances de bureau

Poste de gué aérien

Petit historique du S.C.F.

Les années du service actif, de 1939 à 1945, furent une rude épreuve pour le peuple et l'armée. Cette période a exigé beaucoup de force, de persévérance et de confiance en notre propre volonté de défense. Soucieux de faire appel à toutes les forces prêtes à collaborer à la défense du pays, le général Guisan a édicté des directives, le 16 février 1940, concernant la création d'un service complémentaire féminin. Au mois de mars de la même année était créée une section « Service complémentaire féminin » à l'état-major d'armée : le 10 avril, soit 24 heures après l'attaque du Danemark et de la Norvège par les troupes hitlériennes, le S.C.F. était fondé officiellement. Le même jour, un appel était lancé aux femmes suisses afin qu'elles s'engagent dans le S.C.F. Par la suite, des milliers de femmes ont offert leurs services à l'armée, faisant ainsi preuve d'un grand idéalisme. Les femmes étaient instruites lors d'un cours d'introduction de deux semaines, elles étaient ensuite versées dans diverses catégories (cuisine, repérage et signalisation d'avions, transmissions, chancellerie, matériel, ect.). Un grand nombre d'hommes purent être ainsi à nouveau chargés de tâches purement militaires. Pendant le service actif, quelque ving mille femmes étaient incorporées en permanence dans l'armée. Il fut facile de constater qu'elles s'acquittaient des tâches particulières qui leur étaient confiées bien souvent mieux que les hommes.

Depuis la guerre, l'instruction a été progressivement adaptée aux nouvelles exigences et l'équipement amélioré, ainsi, les membres du S.C.F. peuvent exercer leurs fonctions complexes avec plaisir et confiance. Même si l'on peut être sûr que des milliers de femmes seraient à nouveau prêtes à collaborer en cas de nécessité, l'armée doit pouvoir disposer, aujourd'hui déjà, d'un nombre suffisant de femmes bien instruites, prêtes en tout temps à être engagées. Seuls l'instruction et l'équipement appropriés peuvent garantir le plein engagement des femmes en cas de guerre ou lors d'une grave catastrophe. (A.T.S.)

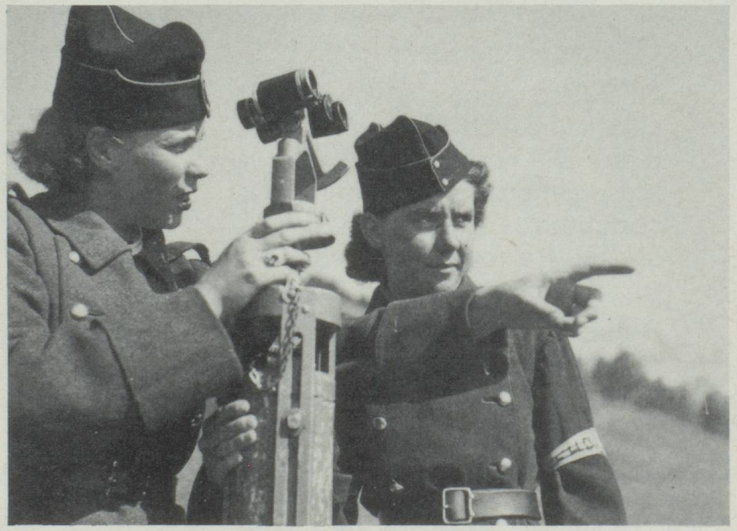

Service de transmission

EDITEUR : FEDERATION DES SOCIETES SUISSES DE PARIS – DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK
SIEGE SOCIAL : 96, rue de Grenelle, 75007 Paris, Tél : 544-68-41 — C.C.P. Messager Suisse 12273-27 Paris — Prix de l'abonnement : 60 F. - Etranger : 65 F
IMPRIMEUR : TSCHUMI - TAUPIN, 24 rue de Dammarie 77000 MELUN - Dépôt légal : 3e trimestre 1980 - N° 7 (Commission paritaire no 52679)
La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. « Le Messager Suisse » n'est pas en vente publique
Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.